



Systèmes d'aide à la conduite

Une utilisation correcte pour plus de sécurité

Assistant au freinage d'urgence, ABS de virage ou détecteur de fatigue: les systèmes d'aide à la conduite peuvent prévenir les accidents. Connaître leur fonctionnement et leurs limites, que ce soit en voiture, à moto ou à vélo électrique, est essentiel.

Les systèmes d'aide à la conduite assistent la conductrice ou le conducteur lors du guidage, du freinage et/ou de l'accélération. Certains sont intégrés dans les voitures (p. ex. l'assistant au freinage d'urgence), dans les motos (p. ex. l'ABS de virage) et, depuis peu, dans les vélos électriques (p. ex. l'ABS).

Utilisés correctement, ils améliorent la sécurité ou le confort de conduite et permettent de prévenir les accidents. C'est pourquoi il vaut la peine d'investir dans des systèmes d'aide à la conduite lors de l'achat d'un nouveau véhicule.

Beaucoup de ces systèmes sont désormais installés d'office dans les nouvelles voitures et motos. Vérifiez si tel est aussi le cas lors de l'achat d'un modèle d'occasion. L'ABS est le système le plus répandu pour les vélos électriques.

Malgré ces systèmes d'assistance, les conductrices et conducteurs doivent faire preuve de vigilance, car elles et ils restent responsables et doivent être en mesure d'intervenir à tout moment. Sans oublier que les systèmes d'aide à la conduite ont leurs limites: ils ne sont pas capables d'aller à l'encontre des lois de la physique et le mauvais temps peut entraver le fonctionnement des capteurs. Même avec l'aide des systèmes d'assistance, il est impératif d'anticiper et d'adopter une conduite préventive.

Pour votre sécurité

- Investissez dans des systèmes d'aide à la conduite lors de l'achat d'une voiture, d'une moto ou d'un vélo électrique.
- Renseignez-vous sur l'action de ces systèmes.
- Exercez-vous à conduire avec les systèmes d'assistance.
- Gardez à l'esprit que même les systèmes d'assistance ont leurs limites.
- En cas de doute, demandez conseil à une ou un spécialiste.

S'informer sur l'efficacité et les limites des systèmes d'assistance équipant votre véhicule et s'exercer à les utiliser est primordial. En cas de doute, il est recommandé de demander conseil, par exemple à une ou un garagiste.

Retrouvez toutes les informations sur la conduite automatisée et les principaux systèmes équipant les voitures, les motos et les vélos électriques sur bpa.ch/conduite-automatisee.

